

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 17 DÉCEMBRE 2018 à 19 H 00

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie le lundi 17 décembre 2018 à 19 H 00, sous la présidence de Monsieur Yves RIMOUX, Maire.

Présents : Monsieur Yves RIMOUX, Madame Patricia GOUTORBE, Monsieur Jean-Paul BOURLIERE, Madame Evelyne RICARD, Monsieur Pierre MOUTET, Mesdames Christine DURAND, Corinne THIVANT et Monsieur Didier RICARD.

Absents excusés : Monsieur Laurent GITENET donne pouvoir à Monsieur Yves RIMOUX
Madame Catherine BIGAY donne pouvoir à Madame Evelyne RICARD
Madame Fabienne MÉANT, Messieurs Fabrice PETELET, Rémy ARQUILLERE, Madame Stéphanie ROBERT et Monsieur Laurent VILLANO

Monsieur RICARD Didier a été désigné secrétaire de séance.

=+==+==+==+==+==+==+

Le compte-rendu de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité.

POINT SUR LES PROJETS EN COURS

*** Aménagement du bourg**

Monsieur le Maire indique qu'il a repris contact avec Monsieur CHERPIN, du cabinet OXYRIA. Une réunion a été fixée au mardi 18 décembre avec l'entreprise EUROVIA pour déterminer le décompte définitif global de la première phase.

Lors de cette réunion sera également abordé le lancement des travaux sur la partie nord.

Les avenants en diminution pour les sous-traitants sont d'ores et déjà parvenus en Mairie.

Monsieur le Maire rappelle que les travaux sur la partie Nord du bourg ne seront pas très longs, un mois de préparation du chantier et trois mois de travaux. Effectivement, tous les travaux en sous-sol ont été réalisés ces dernières années.

Monsieur le Maire dit qu'il demandera à l'entreprise EUROVIA le fonctionnement exact de la fontaine afin que les agents communaux puissent intervenir au besoin.

*** Travaux de voirie**

Monsieur le Maire dit que des travaux de voirie sont nécessaires Chemin de la Chaize (busage du fossé pour élargir la voie) du carrefour avec la route d'arçon jusqu'à l'intersection avec la RD307, et sur le chemin de Vers Mont (reprise et renforcement du fond de forme et enrobé à chaud).

Il présente les devis des entreprises CHAVANY et EIFFAGE :

- CHAVANY : 28.729,00 € HT
- EIFFAGE : 54.138,26 € HT

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- 1) dit qu'il convient de faire réaliser les travaux de voirie Chemin de la Chaize et Chemin de Vers Mont.

- 2) Sollicite une subvention de la part du Conseil Départemental de la Loire dans le cadre du Fonds de solidarité « Enveloppe Voirie ».

L'entreprise MEUNIER, consultée, n'a pas transmis son offre.

* Madone

Monsieur le Maire indique que l'entreprise GOUTAUDIER propose un devis d'un montant de 2.806,67 € HT pour la fourniture d'une colonne en granit, la réalisation d'un socle en béton armé et la repose de la vierge existante.

Monsieur le Maire propose de reporter la délibération du Conseil Municipal au moment du vote du budget.

* Instruction ADS

Monsieur le Maire présente l'avenant à la convention service instructeur ADS de la Mairie de Renaison, concernant la hausse des coûts unitaires en fonction des types d'actes instruits. Ainsi, à compter du 1^{er} janvier 2019, les tarifs sont fixés comme suit :

Certificat d'urbanisme opérationnel : 30 €
 Déclaration préalable : 85 €
 Permis de construire ou de démolir : ... 120 €
 Permis d'aménager : 130 €

La question de la charge financière pour la maintenance du logiciel « cart@ds », n'ayant pas été arrêtée à ce jour par le SIEL (organisme avec lequel le logiciel est mutualisé), elle ne sera pas traitée via cet avenant.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- 1) Accepte les termes de l'avenant à la convention service instructeur ADS avec la Mairie de Renaison ;
- 2) Autorise Monsieur le Maire a signé tout document relatif à ce dossier.

BUDGET GÉNÉRAL : DÉCISION MODIFICATIVE N°3

Monsieur le Maire dit qu'il convient de modifier le budget communal afin de prévoir l'acquisition des illuminations temporaires pour l'église, et corriger quelques corrections budgétaires en fonctionnement. Il présente à l'Assemblée la décision modificative n°3 du budget communal et lui demande de bien vouloir l'approuver.

DESIGNATION	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
 FONCTIONNEMENT 		
6413 – Personnel non titulaire		5.000,00 €
739223 – FPIC		2.370,00 €
TOTAL		7.370,00 €
D 022 – Dépenses imprévues de fonctionnement	7.370,00 €	
TOTAL	7.370,00 €	
 INVESTISSEMENT 		
2184-Op 264 : Illuminations temporaires église		954,00 €
TOTAL		954,00 €
020 : Dépenses imprévues d'investissement	954,00 €	
TOTAL	954,00 €	

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal dit qu'il convient de modifier le budget communal 2018 et accepte la proposition présentée ci-dessus.

FORÊT DE REBRUNS

Monsieur le Maire rappelle que suite à l'épisode neigeux du mois de novembre, des travaux sont à faire en urgence dans les parcelles 1, 2 et 8 sur les douglas plantés en 2014 : attache avec une ficelle entre le plant et un piquet. Le devis s'élève à 1.640,00 € HT.

Le conseil Municipal donne son accord.

Concernant l'exploitation des mélèzes, une entreprise a été contactée.

CIMETIERE : AGRANDISSEMENT DE L'ESPACE CINÉRAIRE

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise GOUTAUDIER pour la fourniture et la pose d'un columbarium.

Effectivement, l'espace cinéraire de la commune de Changy se compose de 4 cases columbarium, 4 cases-urnes et d'un puits du souvenir pour dispersion des cendres.

Si les 4 cases-urnes sont encore disponibles en totalité, les 4 cases columbarium ont été attribuées.

Il est nécessaire de prévoir l'agrandissement de l'espace cinéraire afin de proposer aux familles des cases de columbarium supplémentaires.

Monsieur GOUTAUDIER a fait parvenir en Mairie un devis pour la fourniture et la pose d'un monument columbarium, composé de 6 cases sur 3 niveaux : 3 cases en partie basse, 2 cases au centre et une case en partie haute. Le devis s'élève à 3.320,00 € TTC.

La discussion s'engage. Il est possible de réfléchir à une autre configuration du monument.

Monsieur le maire propose de prévoir une ligne budgétaire pour l'agrandissement du columbarium au budget primitif 2019.

ROANNAIS AGGLOMÉRATION

*** Conseil Communautaire du 27 novembre 2018**

Madame Patricia GOUTORBE fait un bref compte-rendu du Conseil communautaire du 27 novembre 2018 :

- Exercice des pouvoirs délégués au Président et au Bureau
- Finances : rapport d'orientations budgétaires 2019, attribution d'un fonds de concours de fonctionnement, et d'investissement.
- Commande publique : prestations d'entretien des espaces verts par gyrobroyage, fauchage, taillage au lamier : marché avec les entreprises TARVEL/MOUTET
- Economie : Ouverture des commerces le dimanche Année 2019, convention de reversement de la taxe foncière sur les propriétés bâties entre Roannais Agglomération et la commune de Mably
- Développement durable : rapport d'activité 2018, plan d'actions territorial à énergie positive 2^{ème} période.
- Déchets ménagers : retrait du SEEDR de la Communauté de communes de Forez Est pour l'ancien territoire de la communauté de communes de Balbigny et modalités financières.
- Grands équipements : Scarabée : Attribution de contrat de concession sous forme de délégation de service public de type « affermage » ; tarifs à compter du 1^{er} janvier 2019.
- Sports de haut niveau : subvention exceptionnelle au CR4C
- Habitat : PLH 2016-2021 : Convention partenariale et marché avec l'association SOLIHA Loire pour la mission de suivi – animation.
- Aménagement de l'espace : Présentation du rapport d'activités et du compte administratif 2017 du SYEPAR

- Transport : Changement de contrôle de l'actionnariat de TRANSDEV
- Action sociale : Compétence n°9 Action sociale Abrogation de la délibération du Conseil Communautaire n°2015-179 du 29 octobre 2015
- Petite enfance : Aide crèche à vocation d'insertion professionnelle (Association Amicrero), 2^{ème} subvention au titre de 2018 (Association l'île aux enfants), subvention exceptionnelle 2018 (AFR St André d'Apchon)
- Enfance Jeunesse : Avenant n°2 au contrat enfance jeunesse Intercommunal avec la CAF 2016-2019, Subventions complémentaires 2018 : Association Jeunesse et Sports au Pays de La Pacaudière, Association Bateau des Enfants, Association Les Petites Canailles, Association Grange Aventure, Association Ile des enfants, et familles rurales st André d'Apchon

COMPTES-RENDUS DE RÉUNIONS

* CCAS, le 28 novembre 2018

Le CCAS s'est retrouvé afin de préparer les traditionnels rendez-vous du début d'année : vœux de la Municipalité et repas des aînés.

Le Conseil Municipal avait confié au CCAS la demande de subvention de la part de l'Association Lyséveil pour l'acquisition d'un chariot éveil des sens. Le CCAS a décidé de verser une subvention de 500,00 € pour ce beau projet.

QUESTIONS DIVERSES

* Monsieur le Maire explique que suite à la réforme de gestion des listes électorales, il est nécessaire de désigner un membre du Conseil Municipal, pour participer à la Commission de Contrôle qui interviendra a posteriori. Dans l'ordre du tableau, Monsieur le Maire et les adjoints ne pouvant pas participer à cette commission, Monsieur Pierre MOUTET est d'accord pour participer aux travaux de cette commission.

* Monsieur le Maire donne lecture du mail de Madame MERIAUX suite à sa visite en Mairie en date du 3 décembre : [...] si aucun droit à indemnisation ne peut donc être retenu, sachez cependant qu'au titre de l'article 3.3.2 de la délibération de la commission de régulation de l'énergie du 19 octobre 2016, Enedis prévoit que pour toute coupure d'une durée supérieure à 5h, imputable à une défaillance du réseau public de distribution de l'électricité, un abattement est appliqué sur la part fixe annuelle du tarif d'utilisation du réseau public de distribution de l'électricité. [...]

Monsieur le Maire indique qu'il va reprendre contact avec Monsieur VASSELON, des services du SIEL, dès le début d'année, afin d'essayer de résoudre les problèmes de microcoupures, problème persistant encore à ce jour.

* L'Association Jeunesse et Sport propose la mise en place de « Chantiers jeunes ».Le principe pour la commune accueillant un chantier est de proposer des travaux (peinture, nettoyage, etc...). Ces travaux pourraient être réalisés durant les vacances de printemps, sur des mercredis après-midi ou au début de l'été. Un animateur serait présent ainsi qu'une personne de la collectivité d'accueil. Une fois le chantier terminé, la commune indemniserait les jeunes en finançant une partie du séjour. Le Conseil Municipal ne souhaite pas donner une suite favorable à ce projet, l'encadrement n'étant pas suffisant au niveau de la Mairie.

* Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise FESSY-BIOSSET pour l'installation d'un onduleur sur le groupe VMC de l'école. Il s'élève à 336,00 € TTC. L'installation de l'onduleur permettra de maintenir les réglages VMC, qui ont tendance à se réinitialiser à chaque microcoupure.

* Monsieur le Maire rappelle que la cérémonie des vœux de la Municipalité aura lieu le samedi 12 janvier 2019 à 11h00. Monsieur le Maire souhaiterait que quelques conseillers puissent prendre la parole.

* La boulangerie Bayon a fermé les portes de son magasin le mardi 11 décembre, sans qu'aucun courrier ne soit adressé en Mairie au préalable. Monsieur le Maire a demandé à Monsieur BAYON de retirer immédiatement l'affiche sur la porte du magasin, indiquant que la Mairie et la propriétaire des bâtiments étaient responsables de cette fermeture, pour cause d'insalubrité. La mairie ne saurait être tenue pour responsable des problèmes d'insalubrité dans les bâtiments privés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 45.

<p>La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu Le LUNDI 21 JANVIER 2019 à 20H00</p>
--